



Direction de la Communication

Communiqué

Jeudi 15 décembre 2022

Politique de la Ville

Le nouvel appel à projets 2023 est paru

Comme tous les ans depuis la réforme de la politique de la ville en 2015, l'État lance avec ses partenaires le nouvel appel à projets Politique de la ville, s'adressant aux associations, partenaires et communes conduisant des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Cet appel à projets se révèle être une opportunité pour les villes concernées et les associations partenaires du contrat de ville de bénéficier de subventions dédiées à des projets développés sur les quartiers prioritaires "Cœur de bastide" de Villeneuve-sur-Lot et "Bastide au bord du Lot" de Sainte-Livrade-sur-Lot.

Pour faire suite à la dynamique déjà fortement engagée, il va permettre de coordonner des projets cohérents et complémentaires en partenariat avec les différents acteurs de la politique de la ville afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire, de ceux qui y travaillent et y développent leur activité.

Pour rappel, les piliers du contrat de ville reposent sur :

- le développement économique, l'emploi et l'insertion,
- le renforcement de la cohésion sociale,
- l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain.

Les priorités définies par l'Agglomération du Grand Villeneuvois pour ce nouvel appel à projets concernent entre autres :

- les actions favorisant l'emploi des jeunes (formation, mobilité, orientation...)
- les actions favorisant l'entrepreneuriat féminin
- les actions relatives au soutien des familles monoparentales, aux femmes victimes de violences psychologiques et physiques / aide à la garde d'enfants
- les actions de prévention en faveur de la santé : santé mentale des jeunes et lutte contre les addictions / actions de prévention contre la dénutrition
- l'éducation à la citoyenneté française et européenne
- l'engagement des jeunes dans des projets citoyens
- la prévention et l'information contre les violences et discriminations en milieu scolaire et chez les adolescents
- la sensibilisation aux gestes écocitoyens, à l'entretien de l'espace public et au respect de l'environnement
- les projets liés à la renaturation du quartier prioritaire et à la végétalisation du cadre de vie
- la lutte contre le mal logement
- les actions conduites au bénéfice de l'entretien et rénovation de l'habitat en quartier prioritaire

Autant de chantiers que l'équipe communautaire souhaite porter et développer au bénéfice des habitants et des usagers des deux quartiers prioritaires présents sur le territoire du Grand Villeneuvois !

L'appel à projets est ouvert du 15 décembre 2022 au 15 février 2023. Il est téléchargeable sur le site internet de l'Agglomération du Grand Villeneuvois : www.grand-villeneuvois.fr